

Le ministre réclame une certaine souplesse. S'il est sérieux, on se demande quelles autres questions le gouvernement aimerait soustraire à la loi sous prétexte qu'elle doit être souple. Quel autre sujet jamais discuté au Parlement est si irréductible qu'aucune souplesse n'est nécessaire? C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur que des amendements peuvent être présentés. De plus, selon cette façon de procéder, toute modification doit être faite au grand jour, au su du Parlement et des intéressés et avec leur approbation. Tant qu'on demandera cette approbation, les intéressés auront des garanties. Qu'est-ce que ce sujet a de si spécial que les méthodes habituelles ne puissent être appliquées?

Le ministre a dit qu'il était très difficile d'être précis à propos de cette question car les relations avec le personnel et les jugements subjectifs y entrent en cause. Il ajouta, pas expressément mais sans aucun doute, que l'application de directives sur les langues est tellement complexe que seuls ceux qui véritablement les appliquent en savent assez pour les critiquer. C'est un raisonnement qui se défend. Toutefois, si nous l'acceptons, le Parlement serait muet. Il ne pourrait y avoir ni critique ni examen rigoureux de rien, et pas non plus de contrôle.

Il faudra que le gouvernement trouve pour se défendre une meilleure excuse que la complexité des questions qui le rendrait seul habilité à les traiter. Il est évident qu'elles sont complexes, mais de deux choses l'une, ou l'on a des directives ou l'on n'en a pas. Et si l'on se trouve dans une situation où un gouvernement ou un de ses membres peut modifier une directive parce qu'elle est trop difficile à appliquer, c'est qu'il n'existe aucune garantie.

Le ministre a fait remarquer que les porte-parole de notre parti avaient demandé, au moment où la Loi sur les langues officielles avait été présentée au Parlement, qu'on lui donne la forme d'une résolution pour permettre une certaine souplesse. Monsieur l'Orateur, il s'agit là tout simplement d'une matière à controverse, et le problème du bilinguisme officiel est trop important pour être réglé ainsi. De toute façon, le gouvernement avait alors rejeté l'approche qu'il propose aujourd'hui; il avait été décidé de procéder au moyen d'une loi, et non d'une résolution. Si la substance d'une question est assez importante pour donner lieu à une loi, les principes qui guident l'application du bilinguisme dans la Fonction publique sont tout aussi importants. Le gouvernement ne peut se permettre deux poids deux mesures sur cette question.

Mais si le ministre est sérieux, et si nous satisfaisons à sa demande de souplesse, nous créerons à nouveau un climat dans lequel les fonctionnaires ou ceux qui pourraient le devenir craindront que l'interprétation de ces règles puissent nuire à leurs intérêts. Et c'est exactement cette crainte que l'on tente d'éliminer. Toutefois, si nous rejetons cet amendement nous courons le risque de faire renaître la crainte plutôt que de la réduire. Pour toutes ces raisons, je suppose que le ministre n'était pas sérieux dans ses propos de vendredi. Il n'énonçait pas les vues du gouvernement, il lançait plutôt un ballon d'essai. Certes, s'il veut dissiper les craintes et faire appliquer le bilinguisme et faire avancer les affaires du pays, lui et ses collègues vont devoir appuyer l'amendement et mettre en vigueur ses propositions.

Langues officielles

Les députés savent que la question du bilinguisme ne va pas sans provoquer des remous. Dans ma propre région de l'Ouest, certains, par principe, s'opposeraient presque à toute mesure conçue pour permettre l'application du bilinguisme. A mon avis, ces gens représentent une petite minorité et n'indiquent pas plus l'opinion générale de cette région que les séparatistes représentent l'opinion générale du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Rocky Mountain): En fait, monsieur l'Orateur, ils la représentent moins. Mais je dis sérieusement qu'il y a d'autres canadiens de l'Ouest, et ils sont nombreux, qui ont des réserves quant à l'application du bilinguisme officiel, mais sont disposés à l'accepter comme un élément du prix à payer pour obtenir les autres avantages que leur procure leur pays. Avec le temps et un peu d'encouragement, bien des enfants de ce groupe deviendront bilingues, et même certains dudit groupe, parce que cela fera partie de ce qu'il faut pour être Canadien, comme apprendre à prononcer le nom de Mahavolich, ou apprendre à vivre avec la neige. Mais si, au lieu d'être encouragés à accepter le bilinguisme, ces gens sont encouragés à en douter, il y a grand risque qu'ils s'enferment dans leur opiniâtreté. Voilà le risque que soulève le présent débat. Le problème qui se pose n'est pas la question des neuf principes, ni même l'addenda ou l'amendement de M. de Bané. Le problème réside dans l'opinion publique et les motifs qui ont inspiré la présentation de la résolution.

J'ai commencé vendredi par faire allusion, à mon grand regret, aux insinuations contenues dans les observations que faisaient en janvier le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Transports (M. Marchand). Monsieur l'Orateur, c'était une insulte à moi-même et aux nombreux autres députés qui ont délibérément résisté à la tentation de brandir les préjugés sur cette question. Or bien plus qu'une insulte, ces insinuations ont intoxiqué le régime. Une réaction prévisible s'est manifestée chez cette faible minorité qui s'oppose activement au bilinguisme. Cependant, le poison pourrait se répandre à d'autres éléments plus tolérants du corps politique, surtout si les insinuations se perpétuent et que le gouvernement rejette un amendement qui n'ajoute que la sanction de la loi à ce qu'il propose.

Je ne donne pas cet avertissement à la légère. En écoutant vendredi le ministre des Communications (M. Pelletier) parler des dinosaures et badiner avec la monarchie, je me suis demandé s'il s'était efforcé de comprendre ma région du pays. J'ai tenté de comprendre la sienne, tout comme plusieurs de mes collègues au Parlement et de mes concitoyens dans ma circonscription.

[Français]

Ce n'était pas facile pour nous qui sommes venus de villes et de villages où il n'y avait pas de Canadiens français, de régions éloignées du Québec, et qui avons fréquenté des écoles où le français est mal enseigné. Ce problème existe encore.

[Traduction]

Mais nous faisons tout ce que nous pouvons. Nous avons le droit d'espérer du ministre de la Couronne, non de la patience mais de la réciprocité, une certaine équité, et une certaine bienveillance envers les questions qui nous causent des problèmes particuliers. L'unité nationale n'est pas une rue à sens unique.